



Vmc défaillante dans un appartement d'une petite copropriété

Par **dacnantes**, le 10/06/2012 à 12:59

Bonjour,
une copropriétaire a des soucis d'humidité dans son appartement. Les logements nous ont été livrés en 2008 et l'électricien qui a installé la vmc a une assurance décennale. La copropriétaire veut que ce soit pris en charge par toute la copropriété alors que les problèmes n'existent que dans son logement. Elle ne veut pas faire intervenir un expert car trop cher. Est-elle en droit de demander à tous les propriétaires de payer les travaux sur la vmc (qui est défaillante sur son logement) alors qu'il y a une décennale.
D'avance merci pour vos réponses.
Didier

Par **beberenice**, le 12/06/2012 à 15:13

<http://www.droitdulocataire.fr/spip.php?article12>

A priori, la réparation de la [ventilation VMC](#) devrait revenir à la propriétaire du logement. Cependant je ne sais pas si cela s'applique ici